

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE MILAN**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Milan, tenue au Centre communautaire, ce **6 février 2023** à 19h30.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Bianka Côté
Siège #2 - Michel Rancourt
Siège #3 - Louiselle Gazaille Rouillard
Siège #4 - René Turcotte
Siège #6 - Linda Therrien

Est/sont absents à cette séance:

Siège #5 - Francine Ross

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jacques Bergeron. Sylvia Roy, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 10 janvier 2023
- 4 - RAPPORT DES ÉLUS
 - 4.1 - Déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires 2023
- 5 - BONS COUPS
- 6 - RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT
- 7 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
 - 7.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses
 - 7.2 - Acceptation des dépenses
 - 7.3 - Embauche adjointe administrative
- 8 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS
 - 8.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie
- 9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE
- 10 - LOISIRS-TOURISME
- 11 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE
- 12 - LÉGISLATION
 - 12.1 - Avis de motion et projet de règlement - Règlement no: 2023-03 relatif à la démolition d'immeubles
- 13 - VARIA
 - 13.1 - Prochaine séance ordinaire du conseil
 - 13.2 - Proclamation des journées de la persévérance scolaire
- 14 - CORRESPONDANCE
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Louiselle Gazaille Rouillard et résolu à l'unanimité des membres du conseil que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 10 janvier 2023

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 janvier dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Linda Therrien et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

4 - RAPPORT DES ÉLUS

Le maire fait un compte rendu de sa dernière rencontre à la MRC du Granit ainsi que les élus ayant des faits à partager.

2023-02 4.1 - Déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires 2023 6336

Déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires 2023

Les membres suivants du Conseil municipal de Milan déposent leur déclaration d'intérêts pécuniaires : Jacques Bergeron, Bianka Côté, Michel Rancourt, Louiselle Gazaille Rouillard, René Turcotte, Francine Ross et Linda Therrien.

ADOPTÉE

2023-02 5 - BONS COUPS 6337

6 - RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

L'inspecteur en bâtiment et environnement présente son rapport concernant le nombre de permis et certificats émis : pour la période du mois de janvier 2023.

Certif. autorisation d'abattage d'arbres : 1
Permis d'addition d'un bâtiment : 1

7 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

7.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses

La directrice générale dépose le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses soit approuvé.

ADOPTÉE

7.2 - Acceptation des dépenses

Les dépenses du mois sont présentées aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil que les dépenses soient approuvées.

Administration: chèque no. 3745 au chèque no. 3789 pour un montant total de 40 695.03\$

Salaires: chèque no. 3390 au chèque no. 3412 pour un montant total de 15 662.01\$
Les déductions à la source au fédéral s'élèvent à 2 106.61\$
Les déductions à la source au provincial s'élèvent à 5 376.83\$

ADOPTÉE

**2023-02
6338** **7.3 - Embauche adjointe administrative**

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Rancourt et résolu unanimement d'engager Mme Marie-Pier Boulanger pendant la période du congé de maternité de Mme Marylou St-Pierre et de mandater le maire M. Jacques Bergeron et la directrice générale, Mme Sylvia Roy afin de signer le contrat avec les conditions qui ont été établies.

ADOPTÉE

8 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS

8.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie

L'inspecteur en voirie dépose son rapport pour la période du mois de janvier 2023.

9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

10 - LOISIRS-TOURISME

11 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

12 - LÉGISLATION

**2023-02
6339** **12.1 - Avis de motion et projet de règlement - Règlement no: 2023-03 relatif à la démolition d'immeubles**

Un avis de motion et un dépôt du projet de règlement est donné par René Turcotte, que lors de la prochaine séance ordinaire du conseil municipal, il y aura adoption du règlement no: 2023-03 -RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES.

ADOPTÉE

13 - VARIA

Le varia demeure ouvert.

13.1 - Prochaine séance ordinaire du conseil

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi 6 mars 2023 à 19h30.

**2023-02
6340** **13.2 - Proclamation des journées de la persévérance scolaire**

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et les élu(e)s de l'Estrie ont placé, depuis 18 ans, la lutte au décrochage scolaire au coeur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, la relève et la qualification de la main-d'oeuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE les élu(e)s de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé, parmi les priorités régionales, de contribuer au soutien et au développement des Estriennes et Estriens, en favorisant le développement de leurs compétences, leur employabilité et leur autonomie économique par la formation, la persévérance scolaire et l'acquisition continue de connaissances qui augmentent l'égalité des chances;

CONSIDÉRANT QUE les élu(e)s de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé, dans le cadre d'un exercice de planification régionale réalisé en 2022, parmi leurs priorités, l'attraction, la rétention, l'emploi et la formation, ainsi que le développement social;

CONSIDÉRANT QUE les impacts de la pandémie sur la santé psychologique et la motivation des élèves et des étudiants continuent de se faire sentir, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement; ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer, mais qu'environ 16,4% de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (taux annuel 2018-2019 - Nouveau découpage géographique de l'Estrie);

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE R3USSIR organise du 13 au 17 février 2023, la 14^e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie, sous le thème « Bien entourés, les jeunes peuvent tous PERSÉVÉRER! ». Cette édition 2023 sera l'occasion de rappeler que chaque adulte peut allumer une étincelle dans les yeux des jeunes, de plus petit au plus grand, en posant des gestes favorisant leur persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec, et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

IL EST PROPOSÉ PAR Bianka Côté ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLER(-IÈRE)S PRÉSENT(E)S que le conseil de la municipalité de Milan proclame les 13, 14, 15, 16 et 17 février 2023 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans la municipalité, et s'engage à :

- APPUYER R3USSIR et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage scolaire, afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.
- Encourager et féliciter publiquement les jeunes citoyens de la municipalité de Milan pour leur persévérance scolaire.
- Porter fièrement le ruban vert et blanc de la persévérance scolaire pour démontrer leur appui.
- Afficher le drapeau publiquement de la persévérance scolaire lorsque possible.
- Faire parvenir une copie de cette résolution à R3USSIR.

ADOPTÉE

14 - CORRESPONDANCE

- Nouvelles de la Réserve internationale de ciel étoilé
- Centre des femmes de la MRC du Granit
- Réseau Biblio de l'Estrie
- Citam - Rapport trimestriel du 1^{er} octobre au 31 décembre 2022
- Sondage Centre des femmes de la MRC du Granit
- Fondation du Centre de santé et de services sociaux du Granit

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par René Turcotte et résolu à l'unanimité des membres du conseil que cette séance ordinaire soit levée à 20h25.

ADOPTÉE

Jacques Bergeron, maire

Sylvia Roy, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale, greffière-trésorière de la Municipalité de Milan, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la susdite municipalité.

Sylvia Roy, directrice générale, greffière-trésorière

Je, Jacques Bergeron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142(2) du Code municipal*.

Jacques Bergeron, maire